



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 12 avril 2021

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

20

date de la convocation : le 6 avril 2021

de Votants

24

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle Mélusine de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : Mme AUMONT Cindy, M. BARRÉ Frédéric, Mme BELLANGER Geneviève, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain, M. BUNAS Christophe, Mme CABARET Carole, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, M. CRAYON Patrick, Mme FOULARD Sabrina, M. GODET Alain, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LEMONNIER Thierry, Mme GOUPIL Micheline, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean Pierre

Absent ayant donné procuration : M. AVENARD Jean-François à M. BARRÉ Frédéric, Mme BALTAZART Noémie à Mme LECAS Amélie, Mme DUPONT Aurélia à Mme CHARTRAIN Catherine et M. LECESVE Loïc à Mme GUILLARD Lisiane

Excusés : M. FROGER Jonathan, Mme MAKRELOUFI Aline et M. PATAULT Laurent

Monsieur le Maire présente M. PÉAN Pascal, responsable des services techniques de la commune arrivé dans les effectifs ce jour.

Secrétaire de Séance : Mme FOULARD Sabrina

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 8 mars 2021

- Finances :

- Approbation du budget primitif 2021 du budget général
- Approbation du budget primitif 2021 du budget Assainissement
- Approbation du budget primitif 2021 du budget Lotissement de la Cannelière
- Vote des taux
- Subventions aux associations
- Adhésion à la fondation du patrimoine
- Convention de formation professionnelle
- Subvention au conciliateur de justice
- Gardiennage des églises – indemnité 2021
- Gratuité de la location des jardins familiaux – année 2021
- Modification du règlement intérieur du boulodrome
- Convention pour la mise sous pli des élections départementales

- Marchés publics :

- Avenant n°1 création d'une aire de camping-car lot 1



- Désamiantage et démolition 5 rue Twistringén
- Scolaire :
 - Participation des Communes aux frais de fonctionnement des écoles - année scolaire 2020/2021
 - Participation des Communes aux frais de fonctionnement de la classe ULIS - année scolaire 2020/2021
 - Participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école privée – année 2021
- Personnel :
 - Mise à disposition d'un agent auprès du CCAS
- Voirie :
 - Nomination de la voie de la ZA du Charme
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu de la séance du 8 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Finances

Monsieur le Maire présente le budget général ci-dessous.

DÉLIBÉRATION N° 2021-37 BUDGET GÉNÉRAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget général 2021, présenté par le Maire.

Après discussion, le budget général 2021 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 054 120,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 562 400,00
014	Atténuation de produits	158 823,00
65	Autres charges de gestion courante	519 616,00
Total des dépenses de gestion courante		3 294 959,00
66	Charges financières	71 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	9 400,00
022	Dépenses imprévues	185 970,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 562 329,00
023	Virement à la section d'investissement	1 319 219,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	210 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 529 219,00
TOTAL		5 091 548,00



RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2021
013	Atténuations de charges	52 400,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	194 630,00
73	Impôts et taxes	2 245 165,00
74	Dotations, subventions et participations	1 327 624,00
75	Autres produits de gestion courante	37 900,00
Total des recettes de gestion courante		3 857 719,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	62 052,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 919 771,00
042	<i>Op. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>2 600,00</i>
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 600,00
TOTAL		3 922 371,00
Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 169 177,00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	RAR 2020	BP 2021	RAR 2020 + BP 2021
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 300,00	15 300,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	36 618,29	477 747,51	514 365,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	231 733,64	744 082,00	975 815,64
	Opérations d'équipements	1 753,56	538 500,00	540 253,56
Total des dépenses d'équipement		270 105,49	1 780 629,51	2 050 735,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	307 000,00	307 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	36 800,00	36 800,00
020	Dépenses imprévues	0,00	124 000,00	124 000,00
Total des dépenses financières		0,00	467 800,00	467 800,00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		270 105,49	2 248 429,51	2 518 535,00
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>2 600,00</i>	<i>2 600,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	2 600,00	2 600,00
TOTAL		270 105,49	2 251 029,51	2 521 135,00
Déficit d'investissement reporté de N-1		0,00	297 998,00	297 998,00



RECETTES

Chap	Libellé	RAR 2020	BP 2021	RAR 2020 + BP 2021
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	292 543,00	495 076,00	787 619,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 800,00	1 800,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	22 560,00	22 560,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		292 543,00	519 436,00	811 979,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	113 500,00	113 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	320 435,00	320 435,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	44 000,00	44 000,00
Total des recettes financières		0,00	477 935,00	477 935,00
45...2	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		292 543,00	997 371,00	1 289 914,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 319 219,00	1 319 219,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	210 000,00	210 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	1 529 219,00	1 529 219,00
TOTAL		292 543,00	2 526 590,00	2 819 133,00

Monsieur le Maire précise que des crédits ont été inscrits à hauteur de 5 000 € pour une pré-étude concernant l'aménagement de la place Charles De Gaulle. Il est nécessaire de réfléchir au lieu d'implantation d'une maison de santé sur la commune et cet emplacement pourrait s'avérer stratégique.

Monsieur le Maire présente ensuite le budget assainissement pour 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-38 BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget assainissement 2021, présenté par le Maire.

Après discussion, le budget assainissement 2021 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	27 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
Total des dépenses de gestion courante		27 000,00
66	Charges financières	46 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		78 000,00
023	Virement à la section d'investissement	506 409,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	110 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		616 409,00
TOTAL		694 409,00

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2021
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	240 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion courante		240 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		240 000,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	50 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 000,00
TOTAL		290 000,00
Excédent de fonctionnement reporté de N-1		404 409,00



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	RAR 2020	BP 2021	BP 2021 + RAR 2020
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	465 198,05	465 198,05
23	Immobilisations en cours	2 189,00	70 000,00	72 189,00
	Opérations d'équipements	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 189,00	535 198,05	537 387,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	2 674,95	0,00	2 674,95
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	88 000,00	88 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses financières		2 674,95	98 000,00	100 674,95
Total des dépenses réelles d'investissement		4 863,95	633 198,05	638 062,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL		4 863,95	683 198,05	688 062,00

RECETTES

Chap	Libellé	RAR 2020	BP 2021	BP 2021 + RAR 2020
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	506 409,00	506 409,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	110 000,00	110 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	616 409,00	616 409,00
TOTAL		0,00	616 409,00	616 409,00
Excédent d'investissement reporté de N-1		0,00	71 653,00	71 653,00

Monsieur le Maire présente enfin le budget primitif 2021 du budget Lotissement de la Cannetière.



DÉLIBÉRATION N° 2021-39 BUDGET LOTISSEMENT DE LA CANNETIERE – BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget Lotissement de la Cannetière 2021, présenté par le Maire.

Après discussion, le budget Lotissement de la Cannetière 2021 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	114 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
Total des dépenses de gestion courante		114 800,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		114 800,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	0,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00
TOTAL		114 800,00

RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2021
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	114 800,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		114 800,00
TOTAL		114 800,00



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses financières		0,00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>114 800,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement		114 800,00
TOTAL		114 800,00

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2021
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
Total des recettes d'équipement		114 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des recettes financières		0,00
45...2	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		114 800,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00
TOTAL		114 800,00



Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Vogel.

Il informe le conseil municipal de l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'affectation des ressources de taxes foncières (832 000 € pour Bonnétable). Pour compenser la perte de la taxe d'habitation pour les communes, depuis le 01/01/2021 la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes à savoir 20.72% pour la Sarthe (721 000 € pour Bonnétable). Afin que la commune ne soit pas lésée, l'État versera une compensation à hauteur de 111 000 €. Cette compensation est actée pour les années 2021 et 2022, mais sera certainement remise en cause en 2023. Il est indispensable d'être très prudent dans les choix d'investissement pour les années à venir.

Compte tenu de la faible évolution (+0.2%) des valeurs locatives en 2021, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2020.

DÉLIBÉRATION N° 2021-40 VOTE DES TAUX

Au vu de l'état fiscal 1259 et considérant la réforme de la taxe d'habitation, le montant du produit des taxes foncières, pour 2021, en reprenant les taux communaux et le taux départemental de 2020, est estimé à :

	Bases 2021	Taux 2020	Produit
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 298 000,00 €	39,97%	1 318 211,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	281 800,00 €	25,56%	72 028,00 €
			1 390 239,00 €

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2021, soit :

	Bases 2021	Taux 2021	Produit
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 298 000,00 €	39,97%	1 318 211,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	281 800,00 €	25,56%	72 028,00 €
			1 390 239,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.97 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.56 %

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Courtan, Adjointe, qui présente les demandes de subvention reçues en Mairie.

Elle précise qu'au vu du contexte sanitaire, de nombreuses manifestations ont été annulées et que certaines associations n'ont pas demandé de nouvelle subvention en 2021.

Monsieur Vogel souhaiterait que soit contrôlée l'utilisation des subventions versées aux associations en 2020 pour les subventions excédant 2 000 €. Le conseil municipal doit être garant de la bonne utilisation des fonds publics.

Madame Foulard estime que toutes les associations devraient justifier de la bonne utilisation des subventions reçues quel que soit le montant perçu.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à une procédure qui pourra être délibérée lors du prochain conseil.

DÉLIBÉRATION N° 2021-41 SUBVENTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « Gymnastique volontaire », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association « Gymnastique volontaire » pour l'année 2021.



Il est précisé que Madame Vénara n'a pris part ni au débat ni au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2021-42 SUBVENTION LE LOTUS

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « Le Lotus », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association « Le Lotus » pour l'année 2021.

Il est précisé que Madame Chartrain n'a pris part ni au débat ni au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2021-43 SUBVENTION LA PATRIOTE

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « La Patriote », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 14 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 14 500 € à l'Association « La Patriote » pour l'année 2021.

Il est précisé que Madame Foulard et Monsieur Godet n'ont pris part ni au débat ni au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2021-44 SUBVENTION LA PATRIOTE – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « La Patriote », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 6 565.01 € au titre de la mise à disposition du personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 6 565.01 € à l'Association « La Patriote » au titre de la mise à disposition du personnel pour l'année 2021.

Il est précisé que Madame Foulard et Monsieur Godet n'ont pris part ni au débat ni au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2021-45 SUBVENTION LA PATRIOTE PÉTANQUE

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « La Patriote Pétanque », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 500 € à l'Association « La Patriote Pétanque » pour l'année 2021.

Il est précisé que Monsieur Tournet n'a pris part ni au débat ni au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2021-46 SUBVENTION TRANSVAP

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « Transvap », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 300 € à l'Association « Transvap » pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-47 SUBVENTION SCRABBLE CLUB DE BONNETABLE

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « Scrabble Club de Bonnetable », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association « Scrabble Club de Bonnetable » pour l'année 2021.



DÉLIBÉRATION N° 2021-48 SUBVENTION DONNEURS DE SANG DU SECTEUR DE BONNETABLE

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « Donneurs de sang du secteur de Bonnétable », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 150 € à l'Association « Donneurs de sang du secteur de Bonnétable » pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-49 SUBVENTION 1.2.3. DANSE

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « 1.2.3 Danse », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 350 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 350 € à l'Association « 1.2.3 Danse » pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-50 SUBVENTION ÉCURIE LE MANS

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « Écurie Le Mans », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 500 € à l'Association « Écurie Le Mans » pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-51 SUBVENTION UNION SPORTIVE ÉCOLE PUBLIQUE

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « Union sportive école publique », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 455 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 455 € à l'Association « Union sportive école publique » pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-52 SUBVENTION OCCE – ÉCOLE PRIMAIRE DE BONNÉTABLE

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « OCCE – École primaire de Bonnétable », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 800 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 800 € à l'Association « OCCE – École primaire de Bonnétable » pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-53 SUBVENTION APE DU SACRÉ COEUR

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'Association « APE du Sacré Coeur », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 210 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 210 € à l'Association « APE du Sacré Coeur » pour l'année 2021.

Il est précisé que Madame Lecas n'a pris part ni au débat ni au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2021-54 SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE BONNETABLE

Après étude de la demande de subvention 2021 de l'« Association sportive du collège de Bonnétable », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 375 €.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 375 € à l' « Association sportive du collège de Bonnétable » pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-55 ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE - 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. L'adhésion est valable pour l'année civile en cours, soit l'année 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la fondation du Patrimoine pour l'année 2021*
 - autorise Monsieur le Maire à verser une cotisation annuelle de 230 €.*
- Il est précisé que cette somme sera inscrite au budget 2021.*

DÉLIBÉRATION N° 2021-56 CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire présente une convention de prestation de service consistant à des cours de français auprès de l'organisme « Mot à mot formation » pour un montant de 910 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, annexée à la présente.

DÉLIBÉRATION N° 2021-57 SUBVENTION CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement de 100 € à l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers pour l'année 2021.

En effet, la commune dispose d'une permanence au centre Mazagran d'un conciliateur, volontaire et bénévole et cette subvention permet de témoigner de l'intérêt de Bonnétable pour cette Association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention, soit 100 € pour l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-58 GARDIENNAGE DES ÉGLISES – INDEMNITÉ 2021

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, le versement d'une indemnité de gardiennage des Eglises d'un montant de 390 € au profit de l'Association Diocésaine de Bonnétable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise soit 390 € au profit de l'Association Diocésaine de Bonnétable,*
- CHARGE le Maire de mettre en œuvre la décision et mandater la somme correspondante,*
- AUTORISE le Maire à signer tous documents correspondants,*
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.*

DÉLIBÉRATION N° 2021-59 GRATUITÉ DE LA LOCATION DES JARDINS FAMILIAUX – JARDINIER SARTHOIS – ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la gratuité de la location des jardins familiaux pour l'année 2021. En contrepartie, la Commune ne verserait pas de subvention de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la gratuité de la location des jardins familiaux pour l'année 2021 pour l'Association « Le jardinier sarthois ».

DÉLIBÉRATION N° 2021-60 REGLEMENT INTÉRIEUR DU BOULODROME – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017-202



Afin de règlementer le fonctionnement du boulo-drome et de changer l'identité de l'association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur actuel. Ce nouveau règlement sera affiché sur place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent règlement intérieur annexé et autorise Monsieur le Maire à le signer.

DÉLIBÉRATION N° 2021-61 CONVENTION RELATIVE A LA MISE SOUS PLI POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Maire présente la convention relative à la réalisation de l'adressage, mise sous pli et colisage de la propagande électorale, adressée par la Préfecture de la Sarthe.

En contrepartie de cette mission, la commune touchera la somme de 0,28 € par électeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, annexée à la présente.

2) Marchés publics

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'aire de camping-cars est en service depuis début février mais qu'il est nécessaire de valider un avenant pour solder le marché. En effet un bac à ordures a été ajouté par rapport au marché de base et quatre bancs supprimés.

DÉLIBÉRATION N° 2021-62 AVENANT N°1 – CRÉATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR / LOT N°1 VOIRIE-RESEAUX

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec COLAS CENTRE OUEST SAS en application de la délibération du conseil municipal n° 112 du 12/10/2020 relative à la signature du marché de travaux de création d'une aire de camping-car,

VU la délibération n°2017-172 du conseil municipal du 30/10/2017 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conclure l'avenant n°1

Attributaire : COLAS – lot 1

Marché initial - montant : 118 503,15 € HT

Avenant n° 1 - montant : - 2 012,90 € HT

Nouveau montant du marché : 116 490,25 € HT

Objet : rajout d'un bac à ordures et annulation de 4 bancs

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

DÉLIBÉRATION N° 2021-63 DÉSAMIANTAGE ET DEMOLITION DU 5 RUE TWISTRINGEN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de MCM Désamiantage pour des travaux de désamiantage et démolition du 5 rue Twistringen.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de MCM Désamiantage pour un montant de 41 591.22 € HT.

3) Scolaire



DÉLIBÉRATION N° 2021-64 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Éducation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Bonnétable accueille dans ses écoles publiques des enfants résidants des communes voisines qui ne disposent pas d'école. Une participation financière est donc demandée à ces communes en contrepartie.

Au vu des coûts supportés par la Commune en 2020 et suite à la réunion avec les Maires concernés le 9 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal de demander une participation aux communes ne disposant pas d'école de 1460 € par enfant en maternelle et 580,62 € par enfant en élémentaire.

Après avoir échangé sur ce sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander une participation de 1460 € par élève scolarisé en maternelle,
- de demande une participation de 580,62 € par élève scolarisé en élémentaire,
- pour l'année scolaire 2020/2021,
- aux communes ne disposant pas d'école,
- au titre de leur participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la participation demandée pour les enfants de l'école maternelle de 1 460 € correspond à 80% du coût supporté par la commune de Bonnétable. Il souhaite que cette participation atteigne 100% du coût réel d'ici 3 ans. La participation demandée pour les enfants de l'école élémentaire correspond au coût réel supporté par la commune.

DÉLIBÉRATION N° 2021-65 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Éducation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Bonnétable accueille dans ses écoles publiques des enfants résidants des communes voisines et qui pour certaines disposent d'école. C'est le cas des enfants scolarisés en classe ULIS.

La classe ULIS a pour vocation d'accueillir des élèves en situation de handicap dans des écoles ordinaires. Ainsi certains enfants des communes avoisinantes sont affectés par décision pédagogique à la classe ULIS situé à l'école élémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une participation aux communes concernées de 580,62 € qui correspond à la somme demandée aux communes voisines ne disposant pas d'école pour un élève en élémentaire.

Après avoir échangé sur ce sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander une participation de 580,62 € par élève scolarisé en classe ULIS,
- pour l'année scolaire 2020/2021,
- aux communes de résidence des enfants concernés,
- au titre de leur participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS.

DÉLIBÉRATION N° 2021-66 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DU SACRÉ CŒUR POUR L'ANNÉE 2021

Les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'État des contrats d'association à l'enseignement public conformément à l'article L.442-5 du Code de l'Éducation.

Les communes prennent alors en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Depuis la signature du contrat d'association le 07/10/2004, la commune participe aux dépenses de fonctionnement de l'école privée du Sacré Cœur.

Vu le Code de l'Éducation, notamment les article L.212-8, L.442-5 et L.442-9,

Vu la loi n° 2004809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,



*Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,
 Considérant que la commune doit verser la participation due à l'école privée sous contrat d'association concernant les élèves domiciliés à Bonnétable,
 Considérant que le coût de fonctionnement par élève en maternelle pour 2020 est de 1 691.02 € et 482.36 € pour un élève en élémentaire,
 Considérant que 17 élèves de Bonnétable sont scolarisés en classe de maternelle et 25 en classe élémentaire à l'école du Sacré Cœur,*

*Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, décide de verser la somme de 40 806.29 € correspondant à :
 - 28 747.34 € pour 17 enfants en maternelle,
 - 12 059.00 € pour 25 enfants en élémentaire,
 Au titre de la participation aux frais de scolarité de l'école privée du Sacré Cœur pour l'année 2021.*

La dépense sera imputée sur le compte « 6558 – contributions obligatoires » du budget de la commune.

4) Personnel

DÉLIBÉRATION N° 2021-67 MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU CCAS

Il convient d'établir une convention de mise à disposition du personnel entre la commune de Bonnétable et le CCAS de Bonnétable concernant un adjoint technique pour une durée de 3 ans reconductibles à compter du 2 avril 2021.

Conformément à la convention, le temps passé par l'agent sera refacturé au CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette mise à disposition de personnel.

5) Voirie

DÉLIBÉRATION N° 2021-68 DÉNOMINATION DE LA VOIE SITUÉE ZA LE CHARME

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant :*

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie sans issue située dans la zone d'activités sus nommée le Charme route de Courcemont,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

*- adopte la dénomination « rue du Charme ».
 - charge Monsieur le maire de communiquer cette information, notamment aux services de la Poste et de la Communauté de Communes en charge de la gestion de la zone d'activités.*

6) Affaires et questions diverses

Date de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
02/03/2021	Panneaux pour l'aire de pétanque au jardin public	Graphic ouest	179,64 €
08/03/2021	Pose d'un compteur routier av 8 mai	Parc départemental	384,00 €
10/03/2021	Remplacement de la régulation sur la chaudière de l'école maternelle	Maine Combustion	961,50 €
11/03/2021	Panneaux pour l'entrée de l'aire de camping cars	Graphic Ouest	179,64 €



11/03/2021	Achat de chaussures de sécurité pour les services techniques	Würth	1 024,65 €
12/03/2021	Remplacement de pneus	Lallemand Pneus	257,68 €
15/03/2021	suppression du branchement électricité rue Twistringén	ENEDIS	226,00 €
15/03/2021	Elaboration du dossier de déclaration de forage	GéoSen	950,00 €
15/03/2021	Achat de 4 codes électoraux	Berger Levrault	44,60 €
15/03/2021	Fourniture pour le registre d'état civil 2020	la Poste	41,10 €
16/03/2021	Renouvellement de l'antivirus pour 15 postes informatiques pour 3 ans	Delta Technologies	1 350,00 €
17/03/2021	Achat de règles de maçonnerie	Thoreau	109,86 €
23/03/2021	Réparation du véhicule Volkswagen AP-484-CC	Carrosserie de Bonnétable	482,06 €
24/03/2021	Plans de la commune pour l'aire de camping car	Graphic ouest	480,00 €
25/03/2021	Achat de plateaux pour la cantine	Comptoir de Bretagne	202,80 €
25/03/2021	Remplacement d'un poteau bois accidenté rue Jean Moulin	Citéos	3 204,90 €
25/03/2021	Achat de tenues de pluie pour les services techniques	Thoreau	1 050,60 €
26/03/2021	Achat d'un PC portable pour le responsable des services techniques	Delta Technologies	1 096,54 €
26/03/2021	Mise en place d'une plateforme collaborative	Delta Technologies	2 108,20 €
31/03/2021	Licence Microsoft 365	Delta Technologies	403,20 €
01/04/2021	Sonorisation salle d'attente cabinet medical	Breteau	514,00 €
01/04/2021	Achat de peinture pour les sanitaires du camping	Breteault	673,80 €

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 3 mai 2021 et 7 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Vu pour être affiché le 19/04/2021,

A adopter au conseil municipal du 03/05/2021,

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 12/04/2021

Le Maire, Frédéric BARRÉ

Le secrétaire de séance, Sabrina FOULARD

